

PLURILINGUISME ET POLITIQUES LINGUISTIQUES: PROBLÈMES ET SOLUTIONS¹

Dans une Europe qui se diversifie progressivement le bilinguisme semble ne plus satisfaire les besoins de communication sociétale autant au niveau officiel qu'au niveau de la locution courante à travers l'espace communautaire. Le slogan européen «unité dans la diversité» s'appuie, au premier chef, sur la diversité linguistique, et, par conséquent, culturelle, de l'Europe.

Langue, pluri-(bi)-linguisme – approche doctrinaire

«Nous sommes tous des polyglottes ou presque, ou nous pouvons du moins le devenir» (Walter, 1997: 9). Dans une Europe qui se diversifie progressivement le bilinguisme semble ne plus satisfaire les besoins de communication sociétale autant au niveau officiel qu'au niveau de la locution courante à travers l'espace communautaire. Jamais l'esprit babélien n'aurait connu une telle profusion linguistique et n'aurait atteint un degré tellement haut de transversalité dialogique, si aujourd'hui ce n'était pas l'époque de grandes délocalisations culturelles, et, par conséquent, langagières.

Le slogan européen «unité dans la diversité» et celui francophone- «vivre dans la diversité» s'appuie, au premier chef, sur la diversité linguistique, et, par conséquent, culturelle, de l'Europe. L'aventure du concept est beaucoup plus ancienne que cela ne paraît.

Dans la période où apparaissent les premiers volumes de l'Encyclopédie, l'abbé Pluche, dans *La Mécanique des langues et l'Art de les enseigner* (1751), avait rappelé qu'une première différenciation de la langue, sinon dans le lexique, au moins dans la variété d'inflexions entre une famille et l'autre, avait déjà commencé à l'époque de Noé. Pluche va plus loin: la multiplication (qui n'est pas la confusion) des langues apparaît comme un phénomène, à la fois naturel, et socialement positif.

«La **confusio linguarum** devient la condition historique de la stabilisation de certaines valeurs de l'Etat. En paraphrasant Louis XIV, Pluche est en train d'affirmer que "L'Etat c'est la langue,»» (cité d'après Eco, 1997: p.383).

¹ Lucrarea a fost susținută în plenul conferinței internaționale *Lexic comun / lexic specializat. Interculturalitate și plurilinguism în context european*, Galați, 11-12 iunie 2015.

Face au cloisonnement médiéval, à l'élitisme de la Renaissance, à la rigueur classiciste, au cosmopolitisme conservateur, l'explosion révolutionnaire des mobilités humaines transocéaniques et transcontinentales fait naître sous nos yeux une nouvelle société: omnisciente, interculturelle, cosmopolite et polyglotte. A la recherche d'une théorie réconciliatrice entre le structuralisme classique et le pragmatisme langagier, les savants continuent leurs débats sur les concepts de langue, parole, discours, texte etc. Une terminologie abondante, parfois difficile à gérer du point de vue logique – hiérarchique, circule à l'intérieur de différentes écoles doctrinaires.

Notre préoccupation dans cet article sera la problématique des langues et du schéma de son fonctionnement du point de vue de son cadre social. Nous proposons une définition fort générale de la langue, et notamment: *la langue en tant qu'outil de la communication c'est ce qu'une élite scientifique dans une société donnée à une époque donnée considère langue*. Malgré toutes les atomisations possibles du concept (saussurienne, greimassienne, peircienne, jakobsonienne etc.), la langue ne peut fonctionner que sur des segments socio-historiques donnés, en stricte concordance avec la culture, les traditions et la mentalité de l'époque.

A part d'être un instrument de communication, *la langue est un pouvoir du point de vue politique et social*. Alors, être bi- ou multilingue – c'est quoi, précisément? L.Bloomfield définit le bilinguisme par la "maîtrise de deux langues comme si elles étaient toutes deux la langue maternelle". Cette position absolutiste définit de fait les "bilingues parfaits" ou "vrais bilingues" ou encore les "ambilingues". E. Weinreich définit le bilinguisme de façon moins absolue :

"Est bilingue celui qui possède au moins une des quatre capacités (parler, comprendre, lire, écrire) dans une langue autre que sa langue maternelle."

E. Haugen se place résolument dans les compétences de production:

"Le bilinguisme commence lorsque l'individu peut produire des énoncés ayant un sens dans une langue autre que sa langue maternelle."

C. Hagège considère une personne comme étant bilingue lorsque ses compétences linguistiques sont comparables dans les deux langues (cité d'après Claude Stoll <<http://averreman.free.fr/aplv/num54-bilinguisme.htm>). Georges Mounin considère:

«bilinguisme – le fait pour un individu de parler indifféremment deux langues. Egalement – coexistence de deux langues dans la même communauté, pourvu que la majorité des locuteurs soit effectivement bilingue: on peut parler du bilinguisme espagnol-catalan pour la Catalogne espagnole. Certains sociolinguistes américains réservent le terme bilinguisme à la première définition seulement, et utilise diglossia (diglossie) pour le bilinguisme des collectivités» (Mounin, 2004: 54).

La question de savoir laquelle des langues peut être considérée pour une personne langue maternelle («langue de la mère, par abus de langage, langue première d'un sujet donné, même si ce n'est pas la langue de sa mère» – Mounin, 2004:198) a eu plusieurs réponses dans les études sociolinguistiques. Certains sont d'avis qu'une fois que la personne *pense dans une langue*, celle-ci peut être considérée sa langue maternelle. Par exemple, je me surprends souvent à penser (à part le roumain) en russe, en français, et même en espagnol. Des fragments de raisonnements m'arrivent aussi en anglais, langue que je n'ai jamais apprise, mais qui s'est emparée de mon esprit en vertu de son utilisation dans les médias. Du point de vue scientifique on pourrait rajouter à cette caractéristique de la *pensée* les quatre composantes de la connaissance professionnelle d'une langue afin d'exercer d'une manière plénipotentiaire l'acte de la communication – *expression écrite, expression orale, compréhension écrite, compréhension orale*. Nous considérons que pour compléter la définition des caractéristiques de la langue maternelle, il faut en rajouter, une, fort importante: *la création poétique*. Autrement dit, si la personne fait des vers, de la poésie, dans une langue sans difficulté et empêchement, cette dite langue est pour elle maternelle.

Sans doute, une personne polyglotte est dans la plupart des cas une personne érudite. Schleiermacher écrivait très éloquemment à propos des polyglottes:

«ces maîtres admirables qui se meuvent avec une égale aisance dans plusieurs langues, pour lesquels une langue apprise parvient à devenir plus maternelle que la langue maternelle.» (Schleiermacher, 199: 63).

La connaissance de plusieurs langues implique indubitablement l'activation (le déclic) de plusieurs centres neuronaux qui réfère à des réalités extralinguistiques multiples: aimer en français, penser à des choses philosophiques en roumain, chanter en espagnol, jurer en russe ou en anglais. Cette fonction civilisatrice de la langue, réfère-t-elle à des identités multiples ou pas? L'appartenance multi-identitaire serait-ce une fiction?

Le représentant d'un trilinguisme en exercice, George Steiner est embarrassé de s'autoidentifier Anglais, Français ou Allemand, étant le descendant d'une famille mixte, les trois langues ont été acquises par lui dans son enfance précoce. Steiner affirme qu'il lui est difficile de dire avec précision quelle a été la langue qu'il a commencé à parler la première:

«Je n'ai pas le moindre souvenir d'une première langue. Autant que je puisse m'en rendre compte, je suis aussi à l'aise en anglais qu'en français ou en allemand. Les autres langues que je possède, qu'il s'agisse de les parler, de les lire ou de les écrire, sont venues par la suite et sont marquées par cet apprentissage conscient» (Steiner, 1998: 173).

Le cas de Steiner est une solution heureuse pour un polyglotte – s'autoidentifier de manière multidimensionnelle, une autoidentification qui va jusqu'à un

cosmopolitisme acceptable, autant qu'il promeut l'enrichissement interculturel, la tolérance et la libre circulation des valeurs.

Politiques linguistiques

Les politiques linguistiques menées par l'état vise, d'un côté, l'aménagement linguistique au niveau sociétal dans un espace multilingue (l'exemple du Canada, de la Belgique, de la Suisse, de la République de Moldavie), et d'autre côté, les politiques éducationnelles dans le domaine de l'enseignement des langues. Les deux axes ne sont exempts de conflits linguistiques, dégénérant parfois dans des conflits politiques et interethniques. L'élaboration et l'application des politiques linguistiques correctes constituent le garant de la démocratie dans une société.

«L'exercice de la démocratie et l'intégration sociale dépendent des politiques linguistiques éducatives: la capacité et les occasions d'utiliser toute la richesse de son répertoire linguistique sont essentielles pour participer aux processus démocratique et social et, en conséquence, aux politiques d'intégration sociale.» (Le plurilinguisme, la citoyenneté démocratique en Europe et le rôle de l'anglais, in <http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/BreidbachFR.pdf>, consulté le 24 septembre 2012).

La question la plus difficile réside dans le fait comment trouver l'équilibre entre une langue majoritaire, par exemple, qui ne s'est pas encore affirmée en tant que langue assurant la communication entre les locuteurs des langues minoritaires et comment avancer sur la voie de l'intégration sociétale des locuteurs des langues minoritaires?

Situation en République de Moldavie

Mais, comment définir l'autoidentification des polyglottes natifs de l'espace post-communiste? Dans la République de Moldova la coercition de la langue russe a généré un bi- ou multilinguisme acquis par naissance (en vertu des mariages mixtes juifs, roumains, russe, gagaouzes, bulgares) qui réfère à une seule identité – l'identité russe. Plus que cela, il y a pas mal de cas où les parents sont de différentes nationalités, mais les enfants ne connaissent ni la langue de la mère, ni la langue du père, sinon seulement le russe, la langue de la formation à l'école ou à l'université. Ce phénomène de la *réduction linguistique* ne devrait pas se propager en Europe, qui se propose un apprentissage de deux langues étrangères à part la langue maternelle.

La coercition de la langue russe. A part d'être un instrument de communication, la langue est un pouvoir du point de vue politique et social. Or, selon nous, le bon exercice de la langue, aussi bien dans la variante écrite que dans celle orale, mène inévitablement à la coercition de la langue (Gutu, 2011: 15-33). Nous proposons ce terme juridique pour justifier toute une série de phénomènes sociaux, ayant des racines linguistiques. L'histoire des sociétés modernes nous

démontre largement les manifestations coercitives de la langue qui a été mise au service des pouvoirs politiques. A partir de 1812 – après l’annexion de la Bessarabie par la Russie – démarre un processus accru de dénationalisation et de russification par le biais d’abord de l’Église, ensuite par l’évincement du roumain comme langue de l’éducation. C’est là que commence la confusion identitaire sur le territoire actuel de la République de Moldova. La coercition du russe s’est manifestée dans son statut de langue de communication dans une fédération de 15 républiques, au sein de laquelle le russe est devenu la langue officielle de l’Union, sans que ce principe n’ait jamais été reconnu dans la Constitution soviétique. Le russe est devenu la langue de l’empire de 285 millions de personnes, comprenant quelque 130 langues nationales. Durant 70 ans la langue russe a exporté dans les 15 républiques attitudes et comportements, idéologie et réactions. Cette exportation coercitive de la langue et avec elle de l’idéologie, continue de multiplier le brouillage impressionnant des essences identitaires.

Brouillages identitaires. Qui étions-nous, les habitants de la République de Moldova dans l’URSS? Je suis née dans un village aux bords du fleuve Prout, le fleuve qui sépare la République de Moldova de la Roumanie. Dès mon enfance j’ai toujours écouté et regardé la radio et la télévision roumaine sans aucun problème (la proximité frontalière des antennes le permettait largement). Il y avait des livres roumains dans la bibliothèque de la famille, mes parents étant professeurs de langue et littérature roumaines (ainsi dite langue moldave). J’éprouvais une confusion que je sensibilisais dans mon for intérieur – pourquoi écrire en roumain tout en utilisant l’alphabet cyrillique? La phobie envers l’écriture en langue roumaine en alphabet cyrillique a mené à un autre phénomène: celui de l’appropriation d’une autre langue et de sa culture avec elle. J’ai lu et ai connu la majorité des chefs-d’œuvre de la littérature universelle en russe. Cette littérature de traduction a laissé une empreinte colossale dans mon esprit de futur linguiste et professeur. C’est à cette époque, pareillement à d’autres compatriotes miens, que je suis devenue une bilingue parfaite, le roumain étant ma langue maternelle, le russe étant ma langue maternelle seconde par appropriation. Le russe était conçu par moi à l’époque comme un fétiche. Cette langue d’un grand peuple a fait naître un sentiment identitaire qui, pensait-on souvent, ennoblissait spirituellement la personne. A l’époque soviétique il convenait mieux de s’autoidentifier russe que d’une autre nationalité. Les Moldaves, les Géorgiens, les Asiatiques, étaient implicitement des gens de catégorie seconde. Dans les villes on préférait s’identifier comme des Russes. Les parents préféraient envoyer leurs enfants dans des écoles russes, pour avoir, disait-on, «un avenir sûr». Les hommes moldaves, surtout les hauts fonctionnaires du parti communiste, préféraient se marier avec des femmes russes, car c’était «de bon ton» et c’était bien vu par le parti.

Les Russes qui sont venus habiter en Moldova après 1944 ont réussi à s’adapter dans un milieu linguistique non-slave, sans apprendre la langue

roumaine. A présent le bilinguisme est souvent pratiqué par les habitants autochtones et non pas par leurs concitoyens d'autres ethnies. Le bilinguisme moldave est une véritable bigamie linguistique due à la jouissance quotidienne. Mais comme dans tout couple, pour la solidité et le bonheur durable, cette jouissance doit être réciproque. Sinon, le phénomène dérape et donne naissance aux conflits linguistiques. Le pire est que la langue russe était porteuse d'une idéologie. C'était la malédiction du phénomène; d'un autre côté, la langue russe est la langue d'un grand peuple, qui a donné à l'universalité de grands écrivains, poètes, philosophes et penseurs. De ce point de vue, l'apprentissage du russe, sa coexistence à côté du roumain, a été une bénédiction pour la population cosmopolite de la République de Moldova.

Antinomie roumain-moldave. Il faut préciser que la langue roumaine fait partie de la famille des langues romanes, elle est d'origine latine et use de l'alphabet latin. Selon l'opinion des linguistes, y compris russes, la langue moldave n'existe pas (c'est un glottonyme). Le dialecte moldave a servi de base pour la constitution de la langue roumaine moderne. En 1924 a été créée la République Autonome Soviétique Socialiste Moldave (l'actuel territoire de la Transnistrie), où le dialecte, qui y était parlé, a été élevé au rang de langue officielle utilisant l'alphabet cyrillique. Entre les années 1918 et 1940 et 1941 et 1944 le territoire de la Bessarabie a été réuni avec la Roumanie. En 1944 avec l'arrivée de l'armée russe/soviétique, la langue roumaine a été complètement évincée de l'éducation, et la langue moldave écrite en alphabet cyrillique a été utilisée jusqu'en 1989 en tant que langue de la République Soviétique Socialiste de Moldavie.

En 1989 le parlement moldave a voté le passage de l'alphabet cyrillique à l'alphabet latin. En 1991 a été adoptée la Déclaration de souveraineté, dans laquelle le roumain figure comme langue de l'État souverain créé. Malheureusement, dans la Constitution de la République de Moldova, adoptée par une majorité du parti politique agraire (héritier de l'ancien parti communiste), l'article 13 stipule que la «langue d'État de la RM est le moldave écrit en alphabet latin». Cette réalité a permis le déclenchement de disputes politiques et sociales, dont l'essence se réduisait à un conflit entre les nostalgiques communistes et la vague démocratique. En 1995 a été adoptée une loi sur le fonctionnement des langues sur le territoire de la République de Moldova. Cette loi permettait aux minorités ethniques de développer et préserver leurs langues – le russe, le gagaouze, le bulgare, l'ukrainien – en les utilisant dans le système d'éducation.

Selon l'opinion de la majorité des intellectuels de Moldova, la République de Moldova est un «morceau» d'espace géopolitique, un «morceau» de nation, un «morceau» de culture qui est roumain. En République de Moldova le discours identitaire est loin de correspondre à la conception d'une monade nationale, il est plutôt triadique: roumain, russe et moldave. C'est un discours qui détermine

même l'essence des partis politiques. Nous sommes à la veille des élections parlementaires, peu importe la doctrine politique, c'est le discours identitaire qui compte: aller vers la Roumanie (Union Européenne), s'orienter vers la Russie, ou plaider pour le renforcement de l'État moldave. Ceux qui s'autoidentifient comme Roumains rendent tribut à la vérité scientifique linguistique et historique, dans le contexte intégrationniste avec la Roumanie. Ceux qui s'autoidentifient comme Russes – en dépit du fait qu'ils sont des citoyens de la République de Moldova – sont soit des Russes de génération en génération, soit des descendants de familles mixtes (Ukrainiens plus Russes, Gagaouzes plus Russes, Moldaves plus Russes etc.). Ceux qui s'autoidentifient comme Moldaves sont les représentants de la génération des nostalgiques, qui ont été profondément marqués par l'idéologie communiste.

Selon les données statistiques du dernier recensement (2004) en République de Moldova (excepté la Transnistrie) il y a environ 77% de Moldaves, 8,3 d'Ukrainiens, 5,9% de Russes, 4,4 de Gagaouzes et 2,2% d'autres ethnies. Le gouvernement communiste, qui se maintient au pouvoir depuis 2001, est accusé d'avoir truqué les données, surtout du point de vue de l'autoidentification. Car, selon ces données, seulement 2,2 % de la population recensée se sont identifiés comme des Roumains, ce qui semble être une falsification. Le nombre des intellectuels faisant partie d'une organisation non-gouvernementale, le Forum Démocratique Roumain de la République de Moldova, dépasse 250.000 (6,4% de la population recensée en 2004). C'est une ONG pro-roumaine, qui plaide pour la réunification de la République de Moldova avec la Roumanie.

Solutions. La République de Moldova actuellement doit brûler l'étape de la formation d'un État-nation, il n'en est pas question dans les conditions d'une Europe qui se fédéralise. Selon nous, la République de Moldova ne sera jamais un État-nation. L'identité moldave peut être assumée uniquement en tant qu'identité civique – la République de Moldova est un sujet de droit international, est un État avec toutes les attributions respectives, mais pour s'assumer une identité nationale elle a besoin d'histoire, étalée premièrement dans le temps.

La situation peut changer surtout dans la perspective d'une politique adéquate dans l'éducation. En République de Moldova cette question n'a pas été encore résolue de manière judicieuse. C'est aux facteurs de décision politique de prévoir dans leurs programmes électoraux de manière explicite une stratégie à part visant les politiques linguistiques sur le territoire de la République de Moldova, des politiques basées sur le respect de la population autochtone et sa langue, mais aussi sur des instruments efficaces de stimulation de l'inclusion sociale des minorités ethniques.

«La vérification de la connaissance de la langue du pays d'accueil est en train d'être placée au centre des politiques d'immigration dans la plupart des pays européens,

du moins, dans ceux de l'UE. L'évolution sur cette question est très rapide» (Truchaut, 2008 : 67).

Malheureusement, en République de Moldavie, cette exigence fonctionne uniquement dans le cas des immigrations récentes, et non pas dans le cas des minorités nationales et ethniques qui habitent le pays depuis des décennies. La non-acceptation de l'obligation de connaître la langue du pays constitue une véritable source du conflit linguistique roumain-russe, qui dure à la longue des années.

La solution acceptée par la population moldave est celle du cosmopolitisme: tous parlent roumain, mais certains l'appellent le roumain (niveau de formation supérieur), d'autres, le moldave. Les jeunes citoyens de la République de Moldova parlent facilement les langues: roumain, russe, anglais, français ou autres. Ils s'auto-identifient comme des Roumains. Et c'est l'éducation qui y contribue largement.

En tant que linguiste œuvrant dans le domaine politique, j'ai depuis toujours été préoccupée par la nécessité de faire émerger la vérité scientifique visant le nom correct de la langue officielle de la République de Moldavie, en dépit des normes juridiques qui ont élevé au rang de loi constitutionnelle une formule fautive. L'idée m'est venue de saisir la Cour Constitutionnelle en vue d'interpréter l'article 13 de la constitution moldave par rapport au texte de la Déclaration d'Indépendance de 1991, où est utilisé le syntagme «langue roumaine». Après avoir eu un échange d'opinions avec le linguiste Bernard Cerquiglini, qui m'a fait part de l'expérience de la France en matière de constitutionnalisation de certains principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, j'ai pensé à une possible acceptation du modèle français. Depuis 1971 cette Déclaration fait partie du bloc de constitutionnalité en vertu de la référence faite à la Déclaration dans le Préambule de la Constitution française de 1958 [1]. Cette même année 1971, le Conseil Constitutionnel de France a constitutionnalisé le principe de la liberté de réunion.

«Le Conseil constitutionnel a ainsi attribué valeur constitutionnelle aux textes auxquels la Constitution du 4 octobre 1958 fait référence dans son Préambule et qui ont été approuvés comme tels par le peuple français. Appartiennent donc désormais au « bloc de constitutionnalité » non seulement les articles de la Constitution proprement dite, mais aussi la Déclaration de 1789, les principes politiques économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps contenus dans le Préambule de la Constitution de 1946, les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, auxquels ce Préambule se réfère, ainsi que, depuis la révision constitutionnelle du 1er mars 2005, la Charte de l'environnement de 2004.» [2]

La saisine que j'ai faite à l'adresse de la Cour Constitutionnelle le 26 mars 2013 comportait une question [3]: peut-on établir le signe d'égalité, de manière

formelle, entre le syntagme «la langue moldave fonctionnant en utilisant l’alphabet latin» et le syntagme «la langue roumaine»? Dans l’argumentation je faisais référence au texte de la Déclaration d’Indépendance de 1991, à quelques articles de la Convention Européenne des Droits de l’Homme et à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, ainsi qu’à l’opinion scientifique nationale et internationale à propos de la langue roumaine. Par cette question je voulais obtenir une réponse positive afin de permettre aux bureaucrates de l’État d’utiliser sans empêchement dans les textes normatifs le nom correct de la langue – la langue roumaine. Dans la deuxième question de ma saisine, déposée le 19 septembre 2013, je faisais référence directe à l’expérience du Conseil Constitutionnel de la France, en sollicitant la constitutionnalisation du texte de la Déclaration d’Indépendance de la République de Moldavie de 1991.

Le 5 septembre la Cour Constitutionnelle a examiné ma saisine et a émis une décision historique [4]: la Déclaration d’Indépendance fait bloc constitutionnel commun avec la constitution de la République de Moldavie et en cas de prévision divergente le texte de la Déclaration prévaut sur celui de la Constitution. La divergence la plus saillante entre la Déclaration d’Indépendance et la Constitution moldave c’est le binôme langue roumaine-langue moldave, qui au cours des siècles s’est transformé en une véritable antinomie, parfois irréconciliable, divisant la société, rendant difficile la popularisation des arguments scientifiques, servant de fondement pour la manipulation politique.

Il est aussi certain que la seule décision de la CC ne peut pas garantir la mise en place immédiate de l’utilisation seule acceptable et correcte du glottonyme «langue roumaine». L’expérience nous montre qu’on atteste une résistance obstinée à la mise en place de la décision de la CC, les bureaucrates ayant l’habitude de se débarrasser difficilement de leurs usages ambigus et non-engageants (une peur et une lâcheté provenant de l’époque soviétique et néo-communiste des années 2001-2009).

Le 5 décembre je me suis présentée à la Cour Constitutionnelle pour tenir ma plaidoirie et appuyer une fois de plus ma saisine. Voici mon discours prononcé le 5 décembre à la CC.

L’avenir linguistique de l’Europe réside dans le développement de la communication interculturelle, qui, à son tour, est inconcevable en dehors d’un héritage polyglotte. Les langues ouvrent les frontières et les horizons.

Contexte européen

L’identité de *homo europeus* sera-t-elle dans l’avenir le plus proche une identité réduite ou prolifique du point de vue linguistique-civilisateur ? La réponse viendra avec le temps.

Le pouvoir européen de la langue. Cette partie de notre article ne sera pas consacrée au roumain, même si cette langue est déjà parmi les 23 de l’UE. Il

constituera, plutôt, une sorte de conclusion, pour ne pas donner l'impression d'une antagonisation lors de l'ère de la globalisation et des mélanges culturels et linguistiques de plus en plus croissants.

«Le plurilinguisme équivaut à la tour de Babel, mais, en même temps, il entraîne une concurrence des langues, ce qui est encourageant pour la créativité, pour aller contre la complaisance culturelle et la «médiocrisation». L'enseignement et la littérature peuvent beaucoup contribuer à cette construction». (Modreanu, 2008: 338)

Dans les institutions européennes on atteste une sorte de langage issu de l'utilisation de différentes langues européennes. Il s'agit de l'europano:

«l'europano serait une forme de libération linguistique, une appropriation culturelle de l'anglais. Les conditions sociales de l'apparition de l'europano sont les mobilités sociales, l'absence d'institutions solides et le besoin de communiquer.» (*Les langues du monde*, 1999 :148)

L'europano serait-il un retour à l'avant-Babel ? Pourquoi pas, dans les couloirs des institutions européennes, non pas dans les salles de réunion. C'est pourquoi en République de Moldavie les politiciens doivent se rendre compte de l'importance accrue de la mise en circulation des langues de communication internationale au niveau des institutions de l'État. Les politiques dans le domaine de l'apprentissage des langues doivent être changées elles aussi.

La République de Moldavie doit résoudre immédiatement ses problèmes linguistiques et instituer des politiques linguistiques correctes. Et ce sont les linguistes qui doivent apporter leur contribution au sujet, non pas seulement les politiciens. L'action des linguistes doit être concertée, fondée scientifiquement et orientée pragmatiquement vers la vie réelle. Les linguistes doivent quitter leurs bureaux et les salles des bibliothèques pour annoncer aux politiciens qu'ils existent, qu'ils sont là, nombreux et décidés à changer les choses, et que c'est à eux de mettre le point final sur le I dans le problème de la langue roumaine en RM, qui doit être indépendante de tout pouvoir politique, afin d'exclure à l'avenir toute tentative d'exploitation de la langue au profit des intérêts politiques.

«C'est pourquoi l'action humaine sur les langues, si elle veut être un peu plus qu'un fantasme de maître, doit se développer en indépendance de tout pouvoir. La part que prend le linguiste, lorsqu'une situation le rend légitime, dans le travail de planification et de réforme, est, à côté de l'enseignement des langues, de la traduction et de la réponse au déficit informatique, une des grandes voies d'application qui peuvent donner à son activité une prise réelle sur le cours des choses. En prenant sa place dans l'entreprise réformatrice des langues, le linguiste peut contribuer à engager sur des voies moins incertaines leur avenir et peut-être, en quelque mesure, celui des peuples qui les expriment.» (Hagège, 2002: 270-271)

Nous assistons actuellement à un changement des générations, qui sont au moins bilingues (roumain-anglais), ou tri-quadrilingue (roumain-anglais-français-

russe). Ce n'est pas par hasard que j'ai mis le russe en quatrième position. L'intérêt pour cette langue a sensiblement diminué avec les changements socio-économiques de la transition et avec l'exode en masse des citoyens de Moldavie à l'étranger. La facilité pour les langues de la population de notre république est un atout incontestable, mais la tragédie de nos compatriotes bilingues ou polyglottes consiste encore dans le problème de l'identité.

NOTES

- [1]. Décisions n° 71-44 DC [archive] «Liberté d'association» du 16 juillet 1971 et n° 73-51 DC [archive] du 27 décembre 1973, qui l'ont intégrée dans le bloc de constitutionnalité en raison de la référence faite à la Déclaration dans le préambule de la Constitution de 1958. << http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_des_droits_de_l'homme_et_du_citoyen_de_1789#cite_note-2>> Consulté le 4 mars 2014.
- [2]. Droit pénal et droit constitutionnel <<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank_mm/pdf/Conseil/penalconstit.pdf>> Consulté le 4 mars 2014.
- [3]. Saisine Nr. 8b du 26 mars 2013. <<http://www.constcourt.md/public/files/file/Sesizari/2013/08b_26.03.2013.pdf>> Consulté le 4 mars 2014.
- [4]. <<<http://www.constcourt.md/libview.php?l=ro&idc=7&id=512&t=/Prezentare-generală/Serviciul-de-presă/Noutati/Textul-Declaratiei-de-Independență-prevalența-in-raport-cu-textul-Constitutivei-Sesizarile-nr-8b2013-si-41b2013/>>> Consulté le 4 mars 2014.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barthes, R., (2002). *Le bruissement de la langue. Essais critiques IV*. Paris: Editions du Seuil.
- Eco, U., (1997). *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*. Traduit de l'italien par J.-P.Manganaro. Paris: Editions du Seuil.
- Gutu, A. (2011). *Confusio identitarum*. Chișinău: ULIM.
- Hagège, C., (2002). *L'homme de paroles. Contributions linguistiques aux sciences humaines*. Paris: Fayard.
- *** (1999). *Les langues du monde*. Paris : Pour la Science.
- Mounin, G., (2004). *Dictionnaire de la linguistique*, Paris: Quadrige/PUF.
- Modreanu S. (2008). « Identité (s) fuyante (s) » in: *La francophonie et la nouvelle identité européenne*. Iași: Éditions Universitaires « Alexandru Ioan Cuza », Iași, p. 333-339.
- Schleiermacher, F. (1999). *Des différentes méthodes du traduire*. Paris.
- Steiner, G., (1998): *Après Babel*. Paris: Albin Michel.
- Truchaud, C., (2008). *Europe: enjeu linguistique. La documentation française*, Paris.
- Walter, H., (1997). *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris : Laffont.
- Décisions n° 71-44 DC [archive] «Liberté d'association» du 16 juillet 1971 et n° 73-51 DC [archive] du 27 décembre 1973, qui l'ont intégrée dans le bloc de constitutionnalité en raison de la référence faite à la Déclaration dans le préambule de la Constitution de 1958. << http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_

des_droits_de_l'homme_et_du_citoyen_de_1789#cite_note-2>> Consulté le 4 mars 2014.

Droit pénal et droit constitutionnel

<<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank_mm/pdf/Conseil/penalconstit.pdf>> Consulté le 4 mars 2014.

Saisine Nr. 8b du 26 mars 2013.

<<http://www.constcourt.md/public/files/file/Sesizari/2013/08b_26.03.2013.pdf>>

Consulté le 4 mars 2014.

<<<http://www.constcourt.md/libview.php?l=ro&idc=7&id=512&t=/Prezentare-general-a-Serviciul-de-presa/Noutati/Textul-Declaratiei-de-Independenta-prevaleaza-in-raport-cu-textul-Constitutiei-Sesizarile-nr-8b2013-si-41b2013/>>> Consulté le 4 mars 2014.

MULTILINGUALISM AND LINGUISTIC POLICY: PROBLEMS AND SOLUTIONS

Abstract: *This paper is about the linguistic policy in the Republic of Moldova. The author adopts the social approach in defining language. A language is strongly related to identity, it is a real vehicle of culture, and also of ideology. The linguistic, historical and national identity of the Republic of Moldova is a direct consequence of the soviet occupation, at that period of time when Russian could bring ideology, coercion and destruction of national/Romanian identity. The linguistic policy must be elaborated, promoted and implemented by linguists. The constitutionalization of the Declaration of Independence in RM in 2013, which has been initiated by the author, brings full rights to the Romanian language as an official language of RM.*

Key words: *Romanian language and identity, linguistic policy, Republic of Moldova, multilingualism.*